

## **Le Gouvernement du Kazakhstan s'engage à effectuer une enquête complète et objective des crimes commis à Janaozen**

Suivant l'ordre donné par le Chef de l'Etat, le Gouvernement du Kazakhstan s'engage fermement à effectuer une enquête complète et objective des crimes commis, identifier les vrais organisateurs et tous les participants des émeutes à Janaozen, dans le respect des droits des citoyens conformément à la Constitution et aux obligations internationales du Kazakhstan.

Agissant progressivement et dans l'esprit d'ouverture et de transparence, le Gouvernement de la République du Kazakhstan étudie la possibilité d'engager prochainement les experts de l'ONU et des experts indépendants d'autres pays pour assurer une enquête impartiale et approfondie sur les faits relatifs à des émeutes à Janaozen en conformité avec toutes les dispositions de droit national, les droits de l'homme et la pratique juridique internationale dans le domaine d'enquête sur les émeutes.

Selon les dernières informations confirmées, 16 personnes ont été tuées suite aux troubles à Janaozen. Comme cela avait été indiqué précédemment, la mort de certains d'entre eux n'est pas associée avec les actions des forces de l'ordre.

L'enquête identifie les circonstances et donne une évaluation juridique de chaque cas de décès, y compris les allégations concernant l'illégitimité des actions des policiers qui ont utilisé leurs armes de service dans l'excès des mesures nécessaires pour prévenir la criminalité.

Le 27 décembre 2011, le Bureau du Procureur général a ouvert une enquête pénale en vertu du paragraphe «b» de l'alinéa 4 de l'article 308 du Code pénal de la République du Kazakhstan (Abus de pouvoir avec l'usage d'armes et d'équipements spéciaux).

Afin d'assurer l'objectivité, cette affaire est étudiée par l'équipe d'enquête sous la direction d'un procureur spécial. A l'heure actuelle, un nombre d'expertises juridiques sont assignées.

Le Bureau du Procureur général a pris les mesures afin d'assurer la transparence de l'enquête.

Le Bureau du Procureur général demande aux représentants des médias couvrant les événements à Janaozen de se fonder uniquement sur des informations et faits avérés, et de ne pas donner lieu aux publications des informations fausses et volontairement mensongères.